

Orientation particulière n°5 relative à l'aménagement du pôle gare

Contexte et situation

Créée en 2004, le pôle gare d'Echirolles joue un rôle majeur pour la desserte du sud de la métropole. Bénéficiant d'une offre de transport multimodale (ligne A de tramway, gare TER, parking relais) et d'un accès performant depuis le centre-ville de Grenoble et de la Rocade Sud, le pôle gare est un espace de développement stratégique pour le Sud de la métropole et la ville.

Les capacités de développement à proximité de la gare (restructuration des sites Atos et Artelia notamment) offrent l'opportunité d'affirmer l'émergence d'une centralité économique de rayonnement métropolitain par l'accueil d'activités tertiaires, artisanales et de production.

Le développement du pôle gare doit permettre de renforcer l'attractivité de la Centralité Sud et de renouveler l'image de ce secteur au sein de la ville en lien avec la dynamique de projets menés dans le cadre du NPNRU des Villeneuve.

Il s'inscrit dans la continuité du développement urbain du centre-ville avec lequel les liens et les continuités seront renforcées.

Objectifs d'aménagement

- > **Renforcer la dynamique économique et l'attractivité** du pôle gare.
- > **Faire du pôle gare un lieu de vie par l'accueil d'une programmation mixte** renforçant son animation (commerces, activités, logements, espaces publics attractifs de qualité).
- > **Favoriser les liens et le prolongement du centre-ville d'Echirolles** vers le secteur gare notamment en améliorant le franchissement de la Rocade Sud.
- > **Affirmer le pôle gare comme lieu d'intensification urbaine** et renforcer son rôle d'articulation entre les différents quartiers.
- > **Améliorer l'accessibilité au pôle d'échange** et renforcer les liens avec le centre-ville d'Echirolles.
- > **Aménager un front urbain de qualité** et **valoriser les abords de la Rocade**.

Orientation particulière n°5 relative à l'aménagement du pôle gare

Orientations d'aménagement et principes d'organisation

Affirmer la centralité économique du pôle gare

> Favoriser l'émergence de « signaux urbains » vecteurs d'identité et d'attractivité (traitements spécifiques des volumes et des façades) affirmant la centralité économique du pôle gare. A proximité du rond-point J. Duclos, accompagner l'émergence d'un espace urbain structurant à l'échelle de la métropole et de la ville valorisant son rôle de « porte d'entrée ».

> Privilégier l'accueil des activités tertiaires sur les tènements situés à proximité du pôle gare.

> Créer un front urbain visible depuis la Rocade dédié à l'accueil des activités économiques (artisanat, production), vitrine économique du pôle gare depuis la Rocade jouant un rôle d'écran et de limitation des nuisances pour le reste du quartier.

Faire émerger un espace urbain mixte habité

> Créer un espace urbain mixte autour d'un futur espace public central apaisé (carrefour du Chêne actuel) et de la rue de Lorraine autorisant l'accueil d'un RDC actif.

> Promouvoir des logements diversifiés, notamment en intégrant des programmes de résidences pour les personnes âgées et de logements spécifiques.

> Favoriser une gestion mutualisée des stationnements à l'échelle du pôle.

Renforcer le rôle fédérateur et la qualité des espaces publics

> Requalifier les espaces publics structurants et emblématiques jouant le rôle d'articulation au sein du quartier et de la Centralité Sud.

>> Restructurer l'échangeur J. Duclos notamment en rendant l'intersection plus perméable aux circulations piétonnes et cyclables.

>> Requalifier le carrefour du Chêne en place urbaine apaisée.

>> Renforcer les liens et la lisibilité des accès entre l'arrêt de tramway situé (rue des Etats Généraux) et la gare (rue de Provence) par un traitement qualitatif des espaces publics et de la déclivité.

> Renforcer les liaisons avec le centre-ville pour les modes actifs et favoriser l'accès au pôle d'échange (valorisation de la passerelle piétonne des Ecoles, requalification de l'avenue des FTPF).

> Accompagner la transformation des principaux axes routiers (rue de Provence, rue de Lorraine, l'avenue des FTPF) en avenues urbaines plantées et apaisées.

> Créer une ouverture paysagère dans l'axe nord-sud et si possible dans le prolongement de l'avenue FTPF mettant en scène et valorisant les vues lointaines sur le massif de la Chartreuse. Renforcer la lisibilité des accès au parc Maurice Thorez.

> Renforcer la présence du végétal au sein des espaces publics et des différentes opérations d'aménagement sous diverses formes (espace de pleine terre végétalisée, façades et toitures végétalisées, alignements d'arbres, etc.) afin de créer des continuités vertes.

> Réduire l'impact des nuisances liées à la Rocade Sud par l'aménagement d'un espace tampon végétalisé.

> Le parti d'aménagement et l'architecture devront tenir compte des nuisances liées à la Rocade Sud.

Orientation particulière n°5 relative à l'aménagement du pôle gare

> Principes d'aménagement

Affirmer la centralité économique du pôle gare

-  Favoriser l'émergence de signaux urbains vecteurs d'identité et d'attractivité
-  Secteur privilégié d'implantation des activités
-  Créer un front urbain discontinu dédié à l'accueil des activités économiques
-  Créer un espace urbain mixte
-  Espace préférentiel d'implantation d'activités au sein de l'espace urbain mixte
-  Front bâti structurant participant à l'animation de l'espace public

Renforcer le rôle fédérateur et la qualité des espaces publics

-  Requalifier les espaces publics structurants et emblématiques
-  Requalifier les axes structurants en avenues urbaines plantées et apaisées pour les modes actifs
-  Renforcer les liaisons pour les modes actifs et l'accessibilité à la gare
-  Créer / requalifier les voiries pour une meilleur desserte de la gare, des quartiers et secteurs d'activités
-  Privilégier un accès par le Sud des lots
-  Principe d'un mail et d'ouverture paysagère dans l'axe nord-sud
-  Valoriser les abords de la Rocade Sud Réduire l'impact des nuisances

